



Courrier frauduleux ou pas?

Par **pompier13**, le **17/09/2014 à 08:46**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier sans en tête me demandant de prendre contact de toute urgence pour solutionner un dossier. Je compose le numéro de téléphone et tombe sur une boîte vocale. En fait c'est la société ijcof société de recouvrement pour le compte d'ACN société à laquelle je n'ai souscrit aucun contrat. Que dois-je faire ?
Cordialement.

Par **louison123**, le **17/09/2014 à 09:44**

Si vous n'avez pas de contrat avec ACN, pourquoi vous vous inquiétez ?
Et même si c'est le cas, le procédé de la Sté de recouvrement est limite.
Vous n'avez pas à tel à un numéro parce qu'on vous l'ordonne (si en plus c'est un numéro surtaxé)
Ce genre de courrier c'est direct poubelle

Par **MediateurIJCOF**, le **24/09/2014 à 11:08**

Bonjour pompier13,

Nous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement délivré par la société ACN pour la gestion du recouvrement suite à votre retard de règlement.

Nous ne traitons que des factures jugées liquides, exigibles et certaines par notre client. Si vous estimez que cette facture n'est pas due, nous vous invitons à nous contacter au plus vite. Un de nos conseillers sera à même de vous aider et étudiera votre cas. Nous pourrions ainsi nous rapprocher de notre client avec tous les justificatifs nécessaires et éventuellement classer le dossier.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **24/09/2014** à **11:23**

Bonjour,

Voir cet autre sujet :

http://www.legavox.fr/forum/consommation/arnaques/recouvrement-ijcof-contrat-inexistant_61303_1.htm#.VCKNomMk6Hs

A priori, beaucoup de soucis avec ACN...

Par **domat**, le **24/09/2014** à **12:25**

bjr,

il faut rappeler que ces sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir contre les débiteurs à part celui de leur faire peur en les menaçant.

les collaborateurs de ces sociétés sont rémunérés en fonction de l'argent qu'ils récupèrent personnellement.

cdt

Par **janus2fr**, le **24/09/2014** à **19:03**

Ici, le problème semble venir avant tout d'ACN qui mandate la société de recouvrement.

Ensuite, celle-ci se contente de faire ce pour quoi elle est mandatée...

Que la société de recouvrement n'ait aucun pouvoir à ce niveau là, nous le savons tous ! Mais c'est toujours désagréable d'être harcelé pour un dossier qui n'existe pas...